

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2023

Publiée sur le site Internet de la Ville : 19 décembre 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Albert YOGO

Membres présents : 34

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, Mme Marie BRUNET, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 9

Mme Marion CARRIER pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
Mme Isabelle DA SILVA pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Françoise KIRASSIAN pouvoir à M. Jean-Francois DELAPIERRE
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Linda TABTE
Mme Anne-Lise LANSIQUE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Hervé THIBAUD pouvoir à Madame Lucile MOREL
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Monsieur Roger MAZANA

Délibération n°20231212DEL11

FINANCES

Décision modificative n° 3 au budget principal de la Ville 2023

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Mesdames, Messieurs,

Après plusieurs mois d'exécution, il est nécessaire d'apporter quelques modifications au budget principal de l'année 2023.

Les ajustements à réaliser en sections de fonctionnement et d'investissement sont les suivants :

I - Section de fonctionnement

A - En recettes :

Les services de la fiscalité ont notifié un montant rectificatif de 121 255 € au montant perçu par la commune en 2022 au titre du coefficient correcteur. Il convient donc d'inscrire cette recette au chapitre 73 (produits de la fiscalité).

B - En dépenses :

L'année 2023 a été marquée par plusieurs mesures de revalorisation salariale :

- hausse du SMIC au 1^{er} janvier (+1,81 %) et au 1^{er} mai 2023 (+2,22 %),
- revalorisation du point d'indice de 1,5 % au 1^{er} juillet 2023,
- majoration des indices des grilles des plus bas salaires au 1^{er} juillet 2023.

Pour financer ces mesures, il est nécessaire de réévaluer les dépenses du chapitre 012 de + 275 000 €.

Pour équilibrer la section de fonctionnement, le chapitre 023 (virement prévisionnel à la section d'investissement) est réduit de – 153 745 €.

II - Section d'investissement

A - En dépenses :

L'avancement des travaux nécessite d'ajuster les montants de crédits de paiement sur deux programmes : la construction de la ZAC de la crèche la Clairière pour +105 000 € et la rénovation de la MJC – tranche 3 pour + 35 000 €.

Les crédits prévus au chapitre 21 (immobilisations corporelles) sont réduits de – 140 000 €.

B - En recettes :

Au titre des écritures d'ordre, il convient d'inscrire – 153 745 € de recettes d'ordre au chapitre 021 (virement prévisionnel de la section d'investissement).

Pour équilibrer la section d'investissement, le besoin en emprunt est augmenté de + 153 745 € (chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées).

* *
 *

L'ensemble de ces mouvements se traduit par les montants suivants :

	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
Section de fonctionnement	121 255 €	121 255 €
Section d'investissement	0 €	0 €

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la décision modificative n° 3 au budget principal de la Ville 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD